

Non à l'initiative « Pour un financement équitable des transports » (initiative « vache-à-lait »)

Exposé de Monsieur le Ministre Charles Juillard, Président de la CDF,
Conférence de presse, 11 avril 2016, Maison des cantons, Berne

Je tiens à déclarer d'emblée que la CDF rejette également l'initiative « Pour un financement équitable des transports ». Affecter la totalité de l'impôt sur les huiles minérales au transport routier, comme le demande l'initiative, entraînerait un déséquilibre des finances publiques et obligerait le Conseil fédéral à compenser la perte de 1,5 milliard de francs, ce qui pourrait avoir un impact notamment sur les finances cantonales.

Je tiens à souligner que les cantons s'engagent pour préserver l'équilibre des finances fédérales. Les questions de politique financière sont certes souvent une pomme de discorde entre les cantons et la Confédération. Par contre, lorsqu'il s'agit d'éviter un risque financier, les cantons ne peuvent que s'associer à la Confédération afin de faire entendre la voix de la raison. Au vu des défis que doivent relever les finances fédérales et de nos expériences en lien avec les programmes d'économies de la Confédération, il est à craindre que les mesures de consolidation que la Confédération devrait introduire pour compenser la perte de 1,5 milliard de francs, contraindraient les cantons à supporter des charges financières supplémentaires. Selon la Confédération, les mesures d'austérité qui devraient être engagées à court terme toucheraient essentiellement les domaines de tâches non liés. Les coupes opérées dans les prestations seraient certainement linéaires. Annoncées notamment dans le trafic régional de voyageurs, l'agriculture, la politique régionale, elles toucheraient tout particulièrement les régions périphériques, qui subiraient des pertes importantes.

La Confédération et les cantons traversent actuellement une période d'incertitude économique et financière. Les prévisions fiscales se détériorent et la revalorisation du franc suisse génère des risques importants pour l'économie. Ces deux éléments ont des effets négatifs sur les finances cantonales. J'en veux pour preuve les perspectives financières des cantons suisses en demi-teinte. Une majorité de 19 cantons présente un budget 2016 déficitaire. En revanche, la santé affichée par les comptes publics en 2015 est principalement due à certains facteurs extraordinaires et uniques (je pense surtout à la double distribution de la part au bénéfice de la BNS). Compte tenu de la dégradation des finances cantonales ces derniers mois, une majorité de cantons élabore des programmes d'austérité ou met en œuvre les mesures

d'économies adoptées par les autorités cantonales. Les cantons subissent déjà aujourd'hui des charges importantes notamment dans les domaines de santé, du social et des transports. À long terme, les cantons et les communes assumeront également la plus lourde partie des charges liées à des changements structurels importants, que ce soit dans le cadre de la réforme de l'imposition des entreprises ou des coûts inhérents au vieillissement de la population. Les cantons sont donc dans l'incapacité de supporter tout report de charges de la part de la Confédération suite à une éventuelle acceptation de l'initiative. Ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre. De nouveaux programmes d'économies au niveau cantonal seraient, par conséquent, pratiquement inévitables.

L'impôt sur les huiles minérales constitue non pas un émolument pour l'utilisation des routes, mais une redevance fiscale. Or, l'initiative populaire remet en cause cet élément fondamental. Certes, personne n'aime payer des impôts, mais l'État est tenu d'accomplir une multitude de tâches avec les moyens limités dont il dispose, qu'ils proviennent de l'impôt sur le revenu, de la taxe sur la valeur ajoutée, de l'impôt sur les gains immobiliers ou, précisément, de l'impôt sur les huiles minérales. Il faut donc s'efforcer de fixer une charge fiscale raisonnable basée sur une assiette relativement large et diversifiée permettant de financer l'ensemble des tâches à effectuer.

Le problème du financement de la route et de la multiplication des goulets d'étranglement est reconnu par la Confédération. Le Parlement travaille actuellement sur la mise en place d'un Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). Le Conseil des Etats vient d'ailleurs d'augmenter la part des recettes routières qui lui sera réservée. Les cantons participeront aussi au financement du FORTA, je le rappelle. Garantir au trafic routier l'apport d'un financement spécial et probablement donc bientôt du fonds FORTA est un privilège particulier dont d'autres domaines ne bénéficient pas.

En affectant la totalité de l'impôt sur les huiles minérales, l'initiative vise une augmentation substantielle des moyens destinés à la construction des routes. Elle fait fi de la concurrence financière avec d'autres tâches de l'État. En cas d'acceptation de l'initiative populaire, c'est toute la caisse fédérale qui serait privée de moyens considérables. Le montant de l'impôt sur les huiles minérales qui reste aujourd'hui dans l'escarcelle de l'État, soit 1,5 milliard de francs, ne peut donc en aucun cas être considéré comme un détournement ou une utilisation inéquitable des fonds, comme l'affirme l'initiative.

L'initiative « Pour un financement équitable des transports » est loin d'être équilibrée et équitable, mais s'avère unilatérale : son application se ferait unilatéralement au détriment des finances fédérales et donc d'autres tâches importantes. Selon nous, il est vital, d'une part, de permettre à la Confédération de préserver sa marge de manœuvre financière et, d'autre part, de ne pas exposer les finances des cantons à des dommages collatéraux. Refuser l'initiative, c'est plébisciter la stabilité budgétaire de la Confédération et des cantons à l'aube de grands changements, ce dans une période d'incertitude économique et financière.